



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B.C.

V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B. C.

V8W 3X4

Title - Sujet Marine Fenders	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ108-201003/A	Date 2019-09-03
Client Reference No. - N° de référence du client EZ108-201003	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$XLV-176-7798
File No. - N° de dossier XLV-9-42091 (176)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-19	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Godin, Andre	Buyer Id - Id de l'acheteur xl176
Telephone No. - N° de téléphone (250) 216-2504 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Public Works and Government Services Canada See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 ASSURANCE	11
ANNEXE A - BESOIN	13
ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT.....	18
ANNEXE C - DISPOSITIONS SUR L'INTÉGRITÉ - LISTE DES NOMS	19
ANNEXE D - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	20
ANNEXE E - LISTE DE VÉRIFICATION DE L'OFFRE.....	21

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

TPSGC – La cale sèche d'Esquimalt souhaite établir un marché pour la fourniture et la livraison de six (6) défenses d'accostage remplies de mousse à l'installation de la cale sèche d'Esquimalt, en Colombie-Britannique. Les défenses d'accostage doivent répondre aux exigences particulières définies à l'annexe A.

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 janvier 2020.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur de libre-échange canadien (ALEC).

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Région Pacifique
401 - 1230, rue Gouvernement
Victoria, C.-B. V8W 3X4

TPSGC.RPReceptiondessomissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca - Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées.

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

numéro de télécopieur : (250) 363-3344

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ108-201003/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EZ108-201003/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XLV-9-42091

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlv176
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique – deux (2) copies papier;
- Section II : Soumission financière - une copie papier;
- Section III : Attestations – une copie papier.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

Les soumissionnaires doivent présenter ce qui suit avec leur proposition technique :

- 1) des copies des données du catalogue du fabricant notamment les données de réaction et d'énergie et les courbes de compression en pourcentage, les dessins d'atelier ou les schémas, les dimensions, les spécifications relatives au matériel et la méthode de fabrication;
- 2) des certificats de conformité attestant que les matériaux satisfont aux exigences des présentes.
- 3) Les fournisseurs devraient veiller à ce que chaque article de la spécification renvoie aux propositions techniques afin de prouver que leur produit satisfait à l'ensemble des exigences techniques.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe D, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ108-201003/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EZ108-201003/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XLV-9-42091

Buyer ID - Id de l'acheteur
xl1v176
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

acceptés. Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-02-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 mars 2018.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée à :
PWGSC – Engineering Assets
Esquimalt Graving Dock
825 Admirals Road, Victoria, BC V9A 2P1
Canada

6.4.3 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :
Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Victoria, C-B.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : André Godin
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Approvisionnements, marine
Adresse : 1230, rue Government, bureau 401
Victoria, C-B
V8W 3X4 Canada
Téléphone : 250-216-2504
Courriel : andre.godin3@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée

du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : AED
Titre : AED
Organisation : AED
Adresse : AED
Téléphone : AED
Télécopieur : AED
Courriel : AED

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit remplir le tableau ci-dessous soumettre à leur soumission.

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives à la passation de marché			
Questions d'ordre technique			
Questions de facturation			

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du guide des CUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat *(Si applicable)*

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

Facture doit être libellé à:

PWGSC – Engineering Assets
Esquimalt Graving Dock
825 Admirals Road, Victoria, BC V9A 2P1
Canada

La facture d'origine doit être envoyée pour vérification:

PAC.MARINE@pwgsc-tpsgc.gc.ca

S'il vous plaît noter le numéro de contrat dans la ligne d'objet du courriel.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ108-201003/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EZ108-201003/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XLV-9-42091

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlv176
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

ANNEXE A - BESOIN

SPÉCIFICATION RELATIVE AUX DÉFENSES SANS FILET, À CÔTÉS LISSES ET REMPLIES DE MOUSSE

PARTIE UN – GÉNÉRALITÉS

1.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

- 1.1.1 La présente spécification porte sur la fourniture de six (6) défenses sans filet commerciales, de type élingue, à côtés lisses et à haute absorption d'énergie conçue conformément aux exigences des présentes.
- 1.1.2 Le fournisseur doit fournir six (6) défenses remplies de mousse.
- 1.1.3 Ces dernières doivent être livrées, rendu droits acquittés (RDA), au site de la cale sèche d'Esquimalt, à Victoria, en Colombie-Britannique, au Canada.
- 1.1.4 La livraison doit être effectuée au plus tard le 31 janvier 2020.
- 1.1.5 Le consignataire a la destination fournira les grues, les gréers et le gréement pour décharger le véhicule de transport sans frais pour le vendeur. Les données personnelles du chauffeur du transport doivent être fournies l'autorité technique nommée dans le contrat, au moins 24 Heures avant l'arrivée du véhicule de transport à destination

1.2 INSTALLATION

- 1.2.1 Aucune exigence n'est imposée au fournisseur quant à l'installation de la défense ni à la fourniture de tout matériel d'installation.

1.3 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 1.3.2 AMERICAN SOCIETY FOR TESTING AND MATERIALS
 - 1.3.2.1 ASTM A123 /A123M – Standard Specification for Zinc (Hot-Dip Galvanized) Coatings on Iron and Steel Products
 - 1.3.2.2 ASTM A153/A153M – Standard Specification for Zinc Coating (Hot-Dip) on Iron and Steel Hardware
 - 1.3.2.3 ASTM D412 – Standard Test Methods for Vulcanized Rubber and Thermoplastic Elastomers-Tension
 - 1.3.2.4 ASTM D470 – Standard Test Methods for Crosslinked Insulations and Jackets for Wire and Cable
 - 1.3.2.5 ASTM D624 – Standard Test Method for Tear Strength of Conventional Vulcanized Rubber and Thermoplastic Elastomers
 - 1.3.2.6 ASTM D1052 – Standard Test Method for Measuring Rubber Deterioration-Cut Growth Using Ross Flexing Apparatus
 - 1.3.2.7 ASTM D1630 – Standard Test Method for Rubber Property-Abrasion Resistance

1.3.2.8 ASTM D1667 – Standard Specification for Flexible Cellular Materials - Poly (Vinyl Chloride) Foam (Closed-Cell)

1.3.2.9 ASTM D2240 – Standard Test Method for Rubber Property-Durometer Hardness

1.3.2.10 ASTM D3575 – Standard Test Methods for Flexible Cellular Materials Made From Olefin Polymers

1.4 CONTEXTE OPÉRATIONNEL

1.4.1 Les défenses seront installées contre les parois de la jetée (quai) en béton coulé, dans la zone d'éclaboussement, et peuvent être partiellement submergées dans l'eau de mer.

1.4.2 Les composants du système de défenses peuvent être soumis à des températures ambiantes variant de -10 °C à 35 °C (14 °F à 86 °F).

PARTIE DEUX – PRODUITS

2.1 CRITÈRES DE CONCEPTION

2.1.1 La défense doit comporter un corps médian cylindrique à côtés lisses, sans protubérances, et des extrémités coniques dotées chacune d'un raccord d'extrémité fixé sur la ligne centrale du cylindre. Le diamètre et la longueur doivent correspondre aux dimensions précisées. Les raccords à chaque extrémité doivent être reliés au matériel de la défense afin de transférer la charge sans endommager le corps de la défense, et doivent se terminer par un raccord à émerillon et manille qui permet au raccord d'extrémité de pivoter librement sur l'axe de la défense. Le raccord d'extrémité doit être conçu pour transmettre la charge ultime de la manille de raccordement à la défense.

2.1.2 Les défenses doivent résister aux changements de température, à la lumière du soleil, à l'eau de mer, aux produits pétroliers, aux agents de nettoyage et aux eaux usées. Les circonstances et les conditions décrites ci dessus ne doivent pas diminuer les propriétés matérielles des défenses.

2.1.3 Les défenses doivent flotter et être hautement résistantes à la perforation.

2.2 DIMENSIONS

2.2.1 La taille doit correspondre a la norme industrielle de 4 pieds de diamètre sur 20 pieds de long. .

2.3 COULEUR

2.3.1 La couleur du revêtement de la défense doit être grise ou noir, et ce, sur toute l'épaisseur.

2.3.2 Le matériel galvanisé ne doit pas être peint.

2.4 DÉFENSES REMPLIES DE MOUSSE

2.4.1 Configuration

2.4.1.1 Les défenses doivent comporter un corps médian cylindrique à côtés lisses et des extrémités coniques ou hémisphériques dotées chacune d'un raccord d'extrémité fixé sur la ligne centrale du cylindre. Si des extrémités coniques sont fournies, celles-ci doivent présenter un angle de 60 à 75 degrés lorsqu'elles sont mesurées à partir de l'axe central de la défense. Les raccords d'extrémité doivent être reliés par une chaîne qui passe à travers le centre de la défense, doivent se terminer en une chape dont la taille correspond à la manille indiquée et doivent pivoter afin de permettre au raccord d'extrémité de tourner librement sur l'axe de la défense. Le raccord d'extrémité doit être aussi petit que possible pour permettre de transmettre la charge ultime de la manille à la défense. Sa taille doit aussi faire en sorte qu'il ne touche pas aux surfaces de chargement lorsque la défense est comprimée à 30 % de son diamètre initial (compression de 70 %). La partie intérieure de la défense doit être remplie de mousse à alvéoles fermées et à haute absorption d'énergie, comme indiqué. L'utilisation de mousse déchiquetée ou particulière n'est pas acceptable.

2.4.2 Âme en mousse

2.4.2.1 L'âme en mousse à absorption d'énergie doit être faite de mousse de polyéthylène réticulé à alvéoles fermées, dont les propriétés sont indiquées ci-dessous.

2.4.2.1.1 Densité – ASTM D1667, de 52 à 104 kg/m³ (3,3 à 6,5 lb/pi³)

2.4.2.1.2 Résistance à la traction – ASTM D3575 ou ASTM D412 – minimum de 550 kPa (80 lb/po²)

2.4.2.1.3 Allongement (à la rupture) – ASTM D3575 ou ASTM D412 – minimum de 40 %

2.4.2.1.4 Pourcentage du volume d'absorption d'eau après 24 heures d'exposition – ASTM D1667 – maximum de 5 %

2.4.2.1.5 Température de service continu – de -54 °C à 49 °C (-65 °F à 120 °F)

2.4.2.1.6 Ensemble de compression de 25 % – ASTM D1667 – maximum de 8 %

2.4.2.1.7 Ensemble de compression de 50 % – ASTM D3575 – maximum de 12 %

2.4.3 Revêtement de la défense

2.4.3.1 Le revêtement extérieur de la défense doit avoir une épaisseur d'au moins 25 mm (1 po) et être fait d'élastomère, comme indiqué. Un renforcement en filaments est requis. Douze renforts de filaments distincts doivent être posés comme indiqué. Les renforts de filaments doivent être répartis uniformément dans 80 % à 90 % de l'épaisseur du revêtement vers l'intérieur. Les 10 % à 20 % de l'épaisseur de l'élastomère vers l'extérieur ne doivent comprendre aucun renfort de filaments. L'élastomère et les filaments doivent être posés de façon continue pour assurer l'adhérence entre les diverses couches. La conception et la taille du joint entre le revêtement et les raccords d'extrémité doivent permettre de transmettre le double de la capacité en traction sécuritaire de la chaîne au revêtement de la défense.

2.4.3.2 Élastomère

2.4.3.2.1 L'élastomère de polyéther uréthane utilisé dans le revêtement de la défense doit être entièrement fait de polytétraméthylèneéther glycol (PTMG), être stabilisé aux ultraviolets à l'aide d'un noir de carbone à 2,5 % ou l'équivalent, et avoir les propriétés non renforcées indiquées ci-dessous.

2.4.3.2.1.1 Dureté Shore A – ASTM D2240 – de 80 à 95

2.4.3.2.1.2 Résistance à la traction – ASTM D412 – minimum de 19,3 MPa (2800 lb/po²)

2.4.3.2.1.3 Allongement (à la rupture) – ASTM D412 – minimum de 300 %

2.4.3.2.1.4 Résistance à la déchirure – ASTM D470 – minimum de 1,25 kg/mm (70 lb/po)

2.4.3.2.1.5 Flexibilité de longue durée (Ross) – ASTM D1052 – minimum de 200 000 cycles

2.4.3.2.1.6 Résistance à l'abrasion (NBS) – ASTM D1630 – minimum de 100

2.4.3.3 Renforts de filaments

2.4.3.3.1 Chaque renfort doit s'étendre sur la totalité de l'axe longitudinal de la défense, et doit également recouvrir les raccords d'extrémité de la défense et les fixer au corps de la défense.

2.4.4 Matériel interne

2.4.4.1 La chaîne interne qui relie les deux raccords d'extrémité de même que les raccords d'extrémité doivent être galvanisés conformément à la norme ASTM A123/A123M ou ASTM A153/A153M, selon le cas. La chaîne et la chape d'extrémité doivent avoir une capacité en traction ultime d'au moins 640 000 N (144 000 lb).

2.4.4.2 La chaîne interne et la chape d'extrémité doivent avoir une capacité en traction ultime d'au moins de 578 000 N (130 000 lb). Les manilles doivent mesurer 32 mm (1 ¼ po) et avoir une capacité en traction ultime d'au moins 289 000 N (65 000 lb).

2.4.5 Matériel de raccordement

2.4.5.1 Les émerillons et les manilles doivent être galvanisés conformément à la norme ASTM A123/A123M ou ASTM A153/A153M selon le cas. Le matériel doit correspondre à ce qui suit.

2.4.5.2 Manille : Type IVA, classe 3, grade A.

2.4.5.3 Émerillon : Type II, classe 2 – Les boulons et les goupilles doivent être faits d'acier doux correspondant aux propriétés du nœud de la manille. En ce qui concerne les manilles de classe 3, les boulons ou les goupilles doivent être maintenus en place à l'aide de goupilles fendues ou de goupilles de verrouillage en acier inoxydable (type 316).

2.4.6 Exigences en matière de rendement

2.4.6.1 Absorption d'énergie à une flexion de 60 % : minimum de 400 kN m (300 pi-kip).

2.4.6.2 Force de réaction à une flexion de 60 % : minimum de 800 kN (180 kips), maximum de 845 kN (190 kips).

2.4.6.3 La conception des défenses résistantes remplies de mousse doit leur permettre, lorsqu'elles sont comprimées le long de leur diamètre par deux plaques planes parallèles se prolongeant sur la totalité de la longueur et de la largeur des défenses, d'absorber 300 265 N-m (221 500 pi-lb) d'énergie plus 15 %, lors d'une compression à 60 % (c.-à-d. jusqu'à une dimension qui correspond à 40 % de leur diamètre initial), avec une charge correspondante ne dépassant pas 712 000 N (160 000 lb) plus 15 %. Les défenses doivent également être conçues pour résister à une force de réaction soutenue de 667 200 N (150 000 lb) durant au moins 24 heures par événement, pour au moins 200 événements durant les 10 années de leur cycle de vie prévu.

2.5 MARQUAGE DES DÉFENSES

2.5.1 Chaque défense doit être identifiée à l'aide de caractères lisibles d'au moins 25 mm (1 po) de hauteur, soit directement sur leur surface ou sur des étiquettes résistantes à la corrosion et à la lumière du soleil, qui sont fixées de façon permanente.

2.5.2 Le marquage des défenses doit comprendre les renseignements indiqués ci-dessous.

2.5.2.1 Nom complet ou abrégé du fabricant.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ108-201003/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EZ108-201003/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XLV-9-42091

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlv176
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2.5.2.2 Taille, modèle ou numéro de pièce de la défense.
- 2.5.2.3 Numéro de série de la défense.
- 2.5.2.4 Désignation ASTM (y compris type, grade et classe).

2.5.2.5 Cote de rendement (énergie et réaction).

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ108-201003/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EZ108-201003/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XLV-9-42091

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlv176
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

ARTICLE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	QTÉ	PRIX
B1 – Travail ferme				
1	Défense d'accostage, conformément à l'annexe A	_____ \$	6	_____ \$
3	Livraison - Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Victoria, C-B.	LOT		_____ \$
Total - Travail ferme				_____ \$

LIVRAISON OFFERTE: _____ Après l'attribution du contrat

ANNEXE C - Dispositions sur l'intégrité - Liste des noms

Veillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise.

1. Dans le cas d'une personne morale: le nom de chacun des membres du conseil d'administration

2. Dans le cas d'une entreprise individuelle ou d'un particulier faisant affaires sous le nom d'une entreprise: le nom de l'unique propriétaire ou particulier

3. Dans le cas d'une coentreprise: le nom de tous les membres actuels de la coentreprise

4. Dans le cas d'un particulier, le nom complet de la personne

5. Pour un individu - le nom complet de la personne

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ108-201003/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EZ108-201003/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XLV-9-42091

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlv176
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

ANNEXE E - LISTE DE VÉRIFICATION DE L'OFFRE

E1.1 Liste de vérification des produits livrables obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les produits livrables précisés dans la demande de soumissions et le marché connexe (Annexe A), les produits livrables obligatoires, qui doivent être présentés avec les documents du soumissionnaire pour être jugés recevables, sont décrits ci-dessous.

Le soumissionnaire doit remettre, dûment remplie, l'Annexe E.

Les éléments suivants sont obligatoires et la soumission du soumissionnaire sera évaluée en fonction des exigences définies dans les présentes. Le soumissionnaire doit se conformer à chaque élément pour que sa proposition soit recevable.

N°	Référence à la demande de soumission	Désignation	Situation	Document fourni	Référence à l'offre (section, n° de page, etc.)
1	Page couverture	Page 1 de la partie 1 du document de <u>demande de propositions</u> rempli et signé	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	
2	Partie 3, Section I	Soumission technique	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	
3	Partie 3, Section I	4) Soumission technique : des copies des données du catalogue du fabricant notamment les données de réaction et d'énergie et les courbes de compression en pourcentage, les dessins d'atelier ou les schémas, les dimensions, les spécifications relatives au matériel et la méthode de fabrication;	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	
5	Partie 3, Section I	5) Soumission technique : des certificats de conformité attestant que les matériaux satisfont aux exigences de l'annexe A.	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	
5	Annexe B	La Base de Paiement, rempli	Obligatoire avec l'offre	<input type="checkbox"/>	

E1.2 Documents d'appui

Si les renseignements suivants, à l'appui de l'offre, ne sont pas remis de pair avec cette dernière, ils pourraient être demandés par l'autorité contractante, auquel cas il faudrait les fournir dans un délai de 48 heures après réception de la demande écrite :

N°	Référence à la demande de soumission	Désignation	Situation	Document fourni	Référence à l'offre (section, n° de page, etc.)
----	--------------------------------------	-------------	-----------	-----------------	---

Solicitation No. - N° de l'invitation
EZ108-201003/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EZ108-201003/A

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
XLV-9-42091

Buyer ID - Id de l'acheteur
xl176
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1	Article 6.5.3	Représentants de l'entrepreneur, tableau dûment rempli	48 heures après demande écrite	<input type="checkbox"/>	
2	Annexe C, article 5.1.1	Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms, rempli	48 heures après demande écrite	<input type="checkbox"/>	
3	Annexe D	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE, rempli	48 heures après demande écrite	<input type="checkbox"/>	